

**Championnat départemental des Jeunes des Hauts-de-Seine  
Catégories Minimes F & G (U16), Benjamins F & G (U14), Pupilles F & G (U12),  
qualificatif au Championnat Île-de-France des Jeunes 2024**

**N° homologation FIDE/FFE : 61027, 61028, 61029**

**Dimanche 03 décembre 2023**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Préambule :**

Ces tournois mixte sont organisés par le Club d'échecs de Colombes au nom du Comité Départemental des Échecs des Hauts-de-Seine, le dimanche 3 décembre 2023, dans le cadre du règlement des qualifications au Championnat Île-de-France des Jeunes établi par la Ligue Île-de-France des Échecs le 20 juillet 2018, et du Règlement du Championnat de France de Jeunes établi par la FFE le 11 juin 2023.

Ils s'adressent à tous les **jeunes licenciés (A ou B de la FFE) dans un club du département des Hauts-de-Seine (92)**, des catégories **Pupilles (U12), Benjamins (U14) et Minimes (U16)**. Les sur-classements ne sont pas autorisés.

Les qualifié(e)s d'office au Championnat Île-de-France des Jeunes et au Championnat de France des Jeunes peuvent participer à ce championnat départemental, mais ils/elles sont écarté(e)s pour l'établissement des listes qualificatives.

Les tournois décerneront le titre de champion(ne) départemental (e) de chaque catégorie, au joueur et à la joueuse de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur score, et selon les modalités de l'Article 2.4.

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide par la FIDE et la FFE.

**Article 1 : Déroulement du tournoi.**

**1.1) Inscriptions**

**Les inscriptions se font en remplissant le bulletin d'inscription téléchargeable disponible sur le site du Comité Départemental : [www.echecs92.fr](http://www.echecs92.fr).**

**Tarif : 8 € jusqu'au 19 novembre, 10 € à partir du 20 novembre ; règlement par virement ou par chèque.**

**La limite du nombre de joueurs est 180. Clôture des inscriptions le jeudi 26 novembre.**

**Inscription validée à la réception du paiement.**

**Aucune inscription et aucune prise de licence sur place.**

**1.2) Lieu des rencontres**

Salle « le Tapis Rouge » – 9 rue de la Liberté – 92700 Colombes

**1.3) Nombre de rondes, cadence, horaires :**

**Cadence Fisher de 25 minutes + 10 secondes par coup, en 7 rondes au système suisse.**

**Dimanche 3 décembre 2023 :**

**à partir de 8 h 15 : accueil des participants, pointage obligatoire avant 9 h 00.**

**Les joueurs n'ayant pas pointé ne seront pas appariés pour la 1ère ronde.**

**Horaires des rondes : Les parties se joueront aux heures suivantes :**

**Ronde 1 à 9 h 10**

**Ronde 2 à 10 h 30**

**Ronde 3 à 11 h 50**

**Ronde 4 à 13 h 30**

**Ronde 5 à 14 h 50**

**Ronde 6 à 16 h 10**

**Ronde 7 à 17 h 30**

**Remise des Prix vers 19 h 00.**

#### 1.4) Règles du jeu :

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023), notamment l'Annexe A concernant le jeu rapide et l'Article A5 s'appliquent (pas de supervision).

##### 1. Le point du règlement suivant sera appliqué

Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. En conformité avec l'article 7.5.5, l'arbitre accordera **1 minute de temps supplémentaire** à l'adversaire d'un joueur ayant commis un coup illégal achevé. **Deux coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie**, sauf cas particuliers.

2. **La chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.
3. **Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans une poche**. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue. Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.
4. Pour l'article 6.7.1, le **délaï de forfait est de 15 minutes**.

## Article 2 : Catégories et Appariements

### 2.1) Appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Programme PAPI de la FFE), si l'effectif est suffisant. Appariements en toutes rondes, voire en toutes rondes Aller-Retour, en cas d'effectifs insuffisants.

Pour les joueurs disposant d'un Elo FIDE, le classement pris en compte sera l'Elo Rapide FIDE, où à défaut l'Elo standard FIDE. Pour les joueurs ne disposant pas d'un Elo FIDE, le classement Elo Rapide FFE sera pris en compte. Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide (FIDE ou National) recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Minimes = 1199, Benjamins & Pupilles = 999).

Pas de « Bye » autorisé (absence déclarée pour une ronde et marque d' 1/2 point).

### 2.2) Nombre de places qualificatives au 2<sup>e</sup> niveau :

Pour chaque catégorie d'âge est organisé un **tournoi mixte**.

Dans chaque tournoi sont **qualifiés au 2<sup>e</sup> niveau** (au championnat IDF des Jeunes) les joueurs et les joueuses qui totaliseront la **moitié des points + 0,5 point**, c'est-à-dire **4 points**.

En cas d'effectifs insuffisants pour leur catégorie, sont **qualifiés au 2<sup>e</sup> niveau** (au championnat IDF des Jeunes) les **6 premiers joueurs** (plus les éventuels ex æquo) et les **6 premières joueuses** (plus les éventuelles ex æquo) qui auront marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier**.

### 2.3) Classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de points de partie (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).

### 2.4) Départage des ex æquo pour l'attribution des places qualificatives et des titres :

Le départage des ex æquo que cela soit pour l'attribution des titres de « champion » et « championne » des Hauts-de-Seine dans sa catégorie d'âge ou l'établissement du classement général de chaque tournoi est le suivant :

1. **au Buchholz tronqué**
2. **au Buchholz**
3. **à la Performance**

**en cas d'égalité après le 3<sup>e</sup> départage, les joueurs / joueuses seront classés par ordre d'âge croissant.**

Par exception au paragraphe ci-dessus, en cas d'égalité entre 2 participant(e)s avec le score maximal (7/7), le titre de Champion(ne) d'une catégorie sera attribué à l'issue d'un match de départage en 2 parties de Blitz 5 minutes + 3 secondes par coup avec couleurs inversées. Si l'égalité persiste les règles de départage ci-dessus énoncées s'appliqueront.

### 2.5) Forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié pour la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

### **Article 3 : Comportement et fin de partie.**

Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place, et l'échiquier ne change pas d'orientation, sans l'accord de l'arbitre.

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient communiquer le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs, en cas de nullité), range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Toute réclamation motivée quant au résultat d'une partie doit être faite le plus rapidement possible, et en tout cas avant la fin de la ronde suivante.

### **Article 4 : Les spectateurs.**

Les spectateurs doivent rester à l'extérieur de la zone de jeu (grande salle). L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, l'espace buvette, les espaces accompagnateurs.

Le joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire dans la zone de jeu.

Il est également bien entendu interdit de fumer dans toute l'aire de jeu.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité départemental d'échecs du 92, de la Ligue IDF et de la FFE.

### **Article 5 : Dispositions Sécuritaires.**

Le Club d'Echecs de Colombes met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité de la manifestation. Les joueurs et les spectateurs doivent suivre les consignes définies par l'Etat, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Ville de Colombes.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l'État, du département des Hauts de Seine, de la Ville de Colombes et de la FFE en vigueur à la date du tournoi.

### **Article 6 : Arbitrage.**

Arbitre Principal : **Bruno LEDUC** (Arbitre Fédéral Open 2)

Arbitres Assistants : Pascal LECONTE (Arbitre Fédéral Club) et Gérard MASSON (Arbitre Fédéral Club)

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussitôt que possible.

### **Article 7 : Conclusion**

**Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur, sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.**

**L'arbitre principal, Bruno LEDUC**

**L'Organisateur, Nabil NOUALI**  
Président du Club d'Échecs de Colombes